

CONCOURS VIDEO

*dans le cadre de la journée internationale pour
l'élimination de la violence à l'égard des femmes*

Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes du 25 novembre, le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes organise un concours vidéo. L'objectif est de mettre en avant le regard que les jeunes de Monaco portent sur les violences faites aux femmes.

Thème « Red flags »

Article 1 – Conditions et modalités d'inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous les élèves scolarisés en Principauté de Monaco de la seconde à la terminale.

Les élèves peuvent concourir seuls ou en groupe jusqu'à quatre personnes.

Pour participer, chaque candidat ou groupe devra envoyer un mail à dfm@gouv.mc avec les éléments suivants :

- Indication dans l'objet du mail : [Concours vidéo] Red Flags
- Le formulaire d'inscription au concours dûment complété
- L'autorisation parentale dûment complétée (si l'élève est mineur)
- Le lien de téléchargement vers la vidéo au format HD via l'un des services de transfert suivant :
 - o <https://wetransfer.com/>
 - o <https://www.transfERNOW.net>
 - o <https://fromsmash.com/fr>
 - o <https://www.swisstransfer.com/fr>

La fiche d'inscription et l'autorisation parentale sont accessibles à la fin de ce règlement ou en téléchargement à l'adresse :

<https://dfm.mc/evenement/concours-video-red-flags/>

Il est nécessaire d'envoyer les éléments avant le 8 novembre 2026 à minuit.

Article 2 –Objet du concours

Les participants et participantes présenteront leur vision de la lutte contre les violences faites aux femmes par le biais d'une vidéo originale réalisée par leurs soins. Cette vidéo pourra reprendre l'un des formats suivant :

- Vlog
- Reportage
- Interview
- Animation pédagogique

Les vidéos de fictions (scénettes, mises en scènes théâtrales, ...) ne seront pas acceptées.

Plus spécifiquement, la vidéo devra mettre en lumière la notion de «red flag» qui se définit comme suit : Un « red flag » (drapeau rouge) est un signal d'alarme qui indique un comportement problématique, une menace ou un danger. Utilisé dans de multiples contextes mais surtout celui des relations amoureuses ou amicales, ce terme désigne des attitudes toxiques qui nuisent au bien-être, comme la manipulation, le manque de respect ou le contrôle excessif. Ces signaux permettent de préfigurer des situations de violences à venir et peuvent justifier une fin de relation.

A titre d'exemples (non exhaustifs), la vidéo peut tenter de répondre aux questions suivantes :

- A quels red flags faut-il être attentif dans le cadre d'une relation ?
- Quelles sont les réactions possibles face à un red flag ?
- A quoi ressemble une relation amoureuse saine ?
- Existe-t-il une gradation de gravité des red flags ?
- Quels réflexes doit-on avoir pour éviter de se retrouver dans un couple toxique ?

La vidéo sera jugée sur les critères suivants :

- Qualités techniques de la vidéo
- Créativité et originalité du contenu
- Pertinence du propos

L'utilisation d'IA générative dans le cadre de la réalisation de la vidéo est interdit.

Article 3 – Format de la vidéo

La vidéo devra durer de 1 à 3 minutes.

La vidéo devra être tournée au format portrait avec, a minima, les dimensions suivantes :

- 9:16 – 1080p (1080x1920)

La vidéo devra être au format **.mp4**, **.mov** ou **.avi** et le fichier devra être nommé avec le titre de la vidéo.

Article 4 – Jury

Le jury sera présidé par le Comité pour la promotion et la protection des Droits des Femmes et composé de membres et partenaires du Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes.

Article 5 – Prix

L'élève ou le groupe sélectionné par le Jury se verra attribué une récompense de 200€ sous forme de bons cadeaux.

Un prix du public sera également décerné.

La remise des prix aura lieu lors d'une soirée qui sera organisée le 25 novembre 2026.

L'acceptation des œuvres et l'assignation des prix seront sans appel.

Article 6 - Résultats et remise des prix

Les résultats ainsi que la vidéo récompensée seront publiées sur le site internet du Comité (www.dfm.mc)

Les candidats primés seront avisés en avance.

Article 7 - Droit d'auteur et renonciation au droit à l'image

Les participants et participantes garantissent être les auteurs de la vidéo envoyée et être les seuls détenteurs des droits associés à l'image. Si sur la vidéo apparaissent des personnes reconnaissables, les auteurs doivent avoir obtenu leur accord et, si le sujet est mineur, le consentement du représentant légal.

Article 8 – Droit d'utilisation

La vidéo transmise demeure la propriété de son auteur. Toutefois, l'envoi tel qu'indiqué ci-dessus donne implicitement le droit au Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes de la publier sur son site Internet et sur les différents réseaux sociaux associés (Instagram & Facebook).

En outre, les auteurs accordent implicitement le droit au Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes d'utiliser les images à l'occasion d'événements, ou pour tout autre support de communication lié aux actions de ce Comité, sans aucune rémunération ou compensation pour les concurrents. Le copyright sera indiqué.

Article 9 – Traitement des données personnelles

Les données personnelles recueillies dans le formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement mis en œuvre par le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes (Gouvernement de Monaco), responsable du traitement, à des fins de bonne organisation du concours.

Ces données personnelles sont conservées le temps de l'organisation et du déroulé du concours. Elles ne seront communiquées qu'aux fonctionnaires et agents habilités au sein du Comité.

Conformément à la loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles, les candidats et candidates peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer leur droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit de retirer leur consentement à tout moment.

Pour exercer ces droits, il suffit de contacter le Comité pour la promotion et la protection des droits des femmes dont les coordonnées sont les suivantes :

- Sur place ou par courrier : Ministère d'Etat, Place de la visitation, 98 000 Monaco
- Par email : dfm@gouv.mc

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP).

FICHE INSCRIPTION

*Concours vidéo dans le cadre de la journée internationale pour
l'élimination de la violence à l'égard des femmes*

Thème : « Red flags »

(à retourner complétée au plus tard le 8 novembre 2026 à dfm@gouv.mc)

Candidats	#1	#2	#3	#4
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Téléphone				
e-mail				
Etablissement Scolaire				
Classe				

☐ Je déclare participer au concours vidéo « Red flags », en ayant pris connaissance du règlement du concours et en respectant toutes les clauses.

☐ Je déclare accepter que ma vidéo soit utilisée par l'organisateur, sans contrepartie financière.

Lieu :

Date :

Signatures :

Autorisation Parentale

Tout concurrent faisant état d'un âge inférieur à 18 ans au moment de l'inscription, doit fournir l'autorisation parentale ci-dessous pour participer au concours.

CONCOURS VIDEO « Red flags »

Je soussigné(e) :

né(e) à (ville, pays) :

le (jj/mm/aaaa) :

résidant (adresse) :

En ma qualité de responsable légal de (prénom et nom du photographe) :

né(e) le (jj/mm/aaaa) à

déclare autoriser sa participation au concours vidéo « L'enfermer ce n'est pas l'aimer »

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours.

Lieu :

Date :

Signature :